ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 80 017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississippi dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Faubourg de la Nouvelle Orléans le tout de laquelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinquantièmes (2 444 65) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un. Les lots un, cinq, six, sept, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux; les lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, neuf, dix, douze, treize, quatorze, quinze et seize de la section trois, les lots un, six, sept et neuf de la section quatre, les lots quatre, six et neuf de la section cinq, les lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit, les lots un et trois de la section neuf, le lot deux de la section dix, le lot trois de la section douze.

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Hinkelmann de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878, enregistré dans le Bureau des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111, folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie se trouvant Est de l'avenue "Peoples" (avec les exceptions ci-ci-après notées) d'un certain morceau ou portion de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, bornant face au lac Pontchartrain et désigné par la lettre I sur un plan par Louis Bringier, voyer annexé à un acte de partage passé pardevant A. Chapelis, notaire, le 29 août 1845, ledit morceau I est traversé par l'avenue ou canal "Peoples" et le rail de la "New Orleans and Northeastern Railroad" et forme partie du lot quatre dans le partage ci-après mentionné.

Etant la même propriété acquise ensemble avec d'autres propriétés par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys par partage entre les légataires du défunt Alexandre Milne, par acte pardevant A. Chapelis, notaire, le 29 août 1845, enregistré dans le Bureau des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans dans le livre 53, folios 501 à 505.

Il y a spécialement exclus de cette vente toutes les parties du dit morceau I vendu par Alexandre Milne et la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys avant la vente par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys à Alfred Thompson par acte pardevant James McDonnell, Jr., notaire dans d'octobre 1906.

Troisièmement—Un certain morceau de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans désigné par la lettre M sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant Achille Chapelis, notaire, le 29me jour d'août 1845, enregistré dans le Bureau des Hypothèques livre 53, folios 501 à 505. Ledit morceau est de ci dans ledit acte comme étant borné au nord par le Lac Pontchartrain sur la façade du nord mesure environ quarante (40) arpents à l'est par les terres de ——— sur la ligne désquelles il mesure huit arpents au sud par les terres de ——— sur la ligne des quel il mesure quarante (40) arpents, et à l'ouest par le Bayou Cochon.

Etant la même propriété acquise par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par le susdit acte de partage pardevant A. Chapelis notaire enregistré comme ci-dessus.

Quatrièmement—Une certaine portion de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans faisant face au lac Pontchartrain entre l'avenue "Peoples" et le Petit Bois et désigné d'après un plan par L. Bringier voyer annexé à un acte de partage pardevant A. Chapelis, notaire, le 29 août 1845, enregistré comme ci-dessus, ladite portion J formant partie du lot No trois comme il est référé dans ledit acte de partage comme tombant sur la Mme Asylum District Orphan Boys qui a été acquise par ledit acte de partage enregistré dans le Bureau des Hypothèques livre 53 folio 501 à 505.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désignée comme comme les terres de prairie sur le devant du Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 12 de la section 1, bourg douze, rang sud douze Est contenant quarante acres.

Sixièmement—Certaine pièce de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignée comme terre de prairie sur le devant du Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 2 de la section 9, bourg douze rang sud douze est contenant 40 acres.

Septièmement—Une certaine portion de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de Prairie en face du Chemin de Gentilly plus particulièrement décrite comme lots 7 et 10 de la Section 1 et lots 1 et 2 de la Section 12 bourg douze sud Rang douze Est, contenant 184 acres.

Huitièmement—Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, comme comme terre de prairie, faisant face au Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg Douze, rang sud, douze Est, contenant 40 acres.

Neuvièmement—Le Quart Sud Est du Quart Nord Ouest de la Section Fractionnelle Quatre, dans le bourg Douze Rang Sud, Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi.

Dixièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans décrites comme étant toutes Section Fractionnelles trente, quatre Est du Bayou Cochon et Sud de réclamations privées le tout de la Section trente cinq, Sud de la réclamation privée, dans le bourg Onze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane Est du fleuve Mississipi contenant 651 48 acres.

Onzièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans décrites comme la moitié Est du quart Nord Est du quart Sud-ouest du quart nord ouest, la moitié du quart Est Sud-ouest et le quart du sud ouest du quart sud ouest de la section vingt cinq et toutes les sections, trente six dans le bourg onze Sud, Rang Douze Est et le Sud Est de terre du District Est de la rivière du Mississipi, contenant 1040 acres.

Douzièmement—Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme lot No 2 ou la moitié Sud de la section dix neuf, le tout de la section trente et le tout de la section trente et un dans le bourg onze Sud, Rang treizième Est, dans le District de terre Sud Est du fleuve Mississipi contenant 567,62|100 acres.

Treizièmement—Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme les lots 10 et 11 de la section 5 dans le bourg douze, rang sud douze est dans le district de terre sud-est, Est du fleuve Mississipi, contenant 30,68 acres.

Quatorzièmement—Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la Nouvelle Orléans mesurant un arpent de face au Chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur; ladite propriété étant bornée au nord par le morceau Milne, à l'est par le morceau de D. W. Kelly, au sud par le Chemin de Gentilly et à l'ouest par le morceau de Gustave Seegers.

Quinzièmement—Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans, décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente trois, et une partie de la section trente quatre ouest du Bayou Cochon, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg sud onze, rang douze, est, dans le district de terre sud-est, à l'est du Mississipi, contenant 100 acres.

Seizièmement—Un morceaux de terre dans le fond du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud, rang douze est désignés par les Nos Deux, Trois, Quatre, Huit et Quinze dans la section Deux dans ledit bourg et Rang contenant ensemble 200 acres, d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé dans l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire en cette ville comme plan No 36 dans son livre de plans No 1 lesquelles dimensions marquées sur ledit plan ayant été prises d'un plan fait par Wm. J. McCullough, voyer des Etats Unis.

Seizièmement—A—Deux morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée et dans le même bourg et rang désignés par les Nos 1 et 4, dans la section No dix, contenant ensemble 142.42 acres, d'après l'acte à

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Alfred Thompson de Daniel Peter Morey, mais d'après les cartes et parties des Etats-Unis contenant seulement 73 34 acres.

Neuvièmement—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée, et dans le même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans la section 11 contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est dans le District de Terre Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 76 acres tous en bons.

Dix huitièmement—Le lot No 3 dans la section 10 bourg douze sud, rang douze est, dans le district de terre sud est, à l'est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans contenant d'après l'acte de Jacob Ravenscraft à Alfred Thompson 53 25 acres mais contenant seulement 37,92 acres d'après le partage des Etats Unis.

Dix neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désigné comme lot No cinq de la Section Neuf, contenant 41 acres.

Vingtièmement—Les trois sept èmes d'un morceau de terre contenant 339 32 acres, se trouvant dans les sections six et sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du District de terre Sud Est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de la Louisiane attaché à un acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci-dessus mentionnés trois sept ièmes dans cette portion dudit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau entier et pour plus amples renseignements une description référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire.

Vingt et unièmement—Lot autrefois désigné par le No 49 maintenant désigné par le No 5237 borné par l'avenue du Peuple et les rues Frankford Medina et New York et mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue du Peuple et à la rue Malmes par deux cent soixante neuf pieds dix pouces et sept lignes de face sur chacune des rues New York et Frankford.

Vingt deuxièmement—Le tout de la section fractionnelle vingt quatre (24), se trouvant au sud du droit de passage de la New Orleans and Northeastern Railroad Company", dans le bourg onze sud, Rang douze est, près des "Little Woods", contenant 27 acres.

Vingt troisièmement—Une petite portion contenant 1 49 acre du quart nord-ouest de la section sept dans le bourg douze sud rang douze est dans le district de terre sud est, à l'est du fleuve Mississipi étant les mêmes propriétés acquises par Edward L. Dwyer par achat d'Alfred Thompson et Harry A. Thompson, d'après l'acte pardevant Charles T. Peoples, notaire le 23 février 1906.

(Titre enregistré dans le livre C. O. B. 207 folio 450) et par ledit Dwyer vendu à la New Orleans and Montchartrain Realty Company d'après l'acte pardevant le même notaire à la même date (Titre enregistré dans le livre C. O. B. 206, folio 449.

Note au sujet de la garantie: La garantie du demandeur en exécution dans la vente ci-dessus, est spécialement limitée comme suit:

1. Il ne garantit pas aucune portion des terres ci-dessus mentionnées comme étant en possession du New Orleans and North Eastern Railroad comme un droit de passage.

2. Il ne garantit pas même contre le retour du prix d'achat neuf dix sièmes des terres spécifiées dans le paragraphe No trois ci-dessus de ces terres ci-dessus décrites dans les parties quatre sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, dix septième, dix neuvième, vingt et vingt et un.

3° Sa garantie ne s'étend à aucune desdites terres au delà de l'obligation de payer pour aucune terres desquelles le requérant pourrait être évincé, quinze dollars par acre avec cinq pour cent d'intérêt.

4° Ses obligations en garantie sont seulement comme dépositaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Farrar Jones & Brutenshitt avocats pour le demandeur.

11 août—11 12 17 24 31—sept 7 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droit, titre et intérêt dans et à la propriété de valeur du Deuxième District.

Mme Anna M. Butler vs M. et Mme Roger Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 68 67.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Tous les droit, titre et intérêt de Mme Helena Schaeff, épouse de Roger Grimes, dans et à la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés séparément par les Nos 26 et 27 de l'Ilet A, lesquels sont bornés par l'avenue Carrollton, les rues David, Toulouse et St Pierre, d'après le plan fait par Pecquet et Crawford voyers, déposé dans les archives de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, par le No 49, ledits lots mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Toulouse par cent cinquante trois pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et est maintenant désigné comme lot No 541 sur le nouveau plan municipal, étant sous le nom de Mme Helena Schaeff, épouse de Roger Grimes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Theo Colomb, Esq. avocat.

27 jn.—27—août 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nouveau No municipal 1023, Avenue Washington entre les rues Magasins et Constance

Mme Nelle H. Henderson vs Sheldon W. Clark Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 79 928—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Washington, Magasins et Quatrième désignés par les lots Nos 15 et 16 de l'Ilet 59, sur un plan fait par Henry Moellhausen voyer, daté le 4 mai 1844, et déposé en l'étude de L. Herman, alors un notaire dans la Nouvelle Orléans, Louisiane, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente et un pieds six pouces (31 6) de face à la rue Washington sur cent vingt cinq pieds (125) de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T. Whitaker avocat pour la demanderesse.

4 août—4 10 17 24 31—sept 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Vve Charlotte Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 80,094—Division E—Attendu que Adolfo Dugué a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Charlotte Johnson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

16 août—16 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes Importantes de Propriétés de Valeur Améliorées par le Shérif Civil

Du Premier et Quatrième Districts

Portant les numéros municipaux comme suit:

I. Nos 1822 et 1824 rue Erato,

Entre les rues Baronne et Dryades.

II. Nos 731 et 733, Nos 735 et 737 rue Dryades,

Entre les rues Julie et Girod.

III. Nos 918 et 920 rue Lafayette,

Entre Baronne et Dryades

IV. Nos 715 et 717 rue Pleasant.

V. Nos 711 et 713 rue Pleasant.

VI. Nos 707 et 709 rue Pleasant.

VII. No 719 rue Pleasant,

les 4me 5me 6me et 7me propriétés étant entre les rues Annonciation et Chippewa

ET

VIII. Nos 1176 et 1178 rue Magasin,

coin de la rue Erato.

Dans l'affaire de

G. F. Herber vs F. J. Swoop John Blank et F. A. Wilke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 79 973—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, un de cela daté le 1er août 1906 ordonnant la saisie et vente des propriétés de Frederick J. Swoop et de John Blank respectivement, et l'autre daté le 6 août 1906 ordonnant la saisie et vente de la propriété de Frank A. Wilke, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 20 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances) appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Baronne et Dryades et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Erato par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles d'après un bien fait par C. Dorian le 12me jour de mai 1856 et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, ledit lot ou portion de terre étant la dernière la plus près de la rue Dryades, du lot No cinq de l'Ilet No [illegible] d'après le plan original du Faubourg Lacourse.

2. Une certaine pièce de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Erato, Baronne et Dryades, Rempart Julie et Girod désignées par les Nos sept, huit et neuf sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville pour référence; lesquelles dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure américaine vingt et un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de quatre vingt dix pieds onze pouces entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 258 borné par les rues Lafayette, Girod, Baronne et Dryades et mesurant trente pieds (en mesure française) de face à la rue Lafayette entre les rues Baronne et Dryades, par cent vingt huit pieds (mesure américaine) de profondeur contenant chacune de mur et briques dans le fond.

4. Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'Ilet No 66 borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par le No trois et mesurant trente deux pieds huit pouces de face à la rue Pleasant par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 715 et 717 rue Pleasant.

5. Un autre certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par la lettre A sur un plan fait par George de Armas, député voyer de ville, daté le 7 novembre 1898 et annexé à un acte de vente à M. F. Wegmann et als passé pardevant Joseph D. Taylor notaire en cette ville, le 14 mars 1899, ledit lot commençant à une distance de quatre vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Pleasant la même largeur sur la ligne du fond, par une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 711 et 713 rue Pleasant.

6. Un autre lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet qui celui ci-dessus décrit, désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné fait par George de Armas, député voyer de ville, ledit lot commençant à une distance de cinquante huit pieds quatre pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant trente un pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cinquante huit pieds entre lignes égales et parallèles, les bâtisses sur cette portion de terre sont désignées par les Nos 707 et 709 rue Pleasant.

7. Une certaine portion de terre, située dans le même district et ilet que ce qui décrit ci-dessus désignée par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant d'après ledit plan seize pieds six pouces de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les bâtisses sur ladite portion de terre sont désignées par le No municipal 719 rue Pleasant.

8. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Gaiennie et Constance, étant une portion du lot No treize de l'Ilet No dix sept. Ladite portion de terre formant une des encoignures des rues Magasin et Erato, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Magasin sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Erato (autrefois Melicerte).

Saisi dans le procès ci-dessus, comme suit.

Les propriétés 1er, 2me et 3me ci-dessus décrites, comme appartenant à Frederick J. Swoop.

Les propriétés 4me, 5me, 6me et 7me ci-dessus décrites, comme appartenant à John Blank.

Et la propriété 8me ci-dessus décrite, comme appartenant à Frank A. Wilke.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S. Parkerson, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vins, liqueurs, meubles de bureau, coffre fort en fer, divers etc.

Strauss, Pritz and Co. vs Saverio Guarino.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,983—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 août 1906 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 27 août 1906 à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres: 1 coffre fort en fer, 1 lot de meubles de bureau, 1 balance avec plateforme, 1 lot de vins assortis, liqueurs, vinaigre barils, mesures en ferblanc cannettes vides, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Irving R. Saal, avocat pour les demandeurs.

15 août—15 16 21 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil de propriétés de valeurs améliorées du Deuxième District.

Portant les Numéros Municipaux

632 rue St Pierre

entre les rues Royale et Chartres,

627 et 633 rue St Pierre,

entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

Le tout d'après dimensions et mesures, démontré sur un plan qui sera exposé à la Bourse d'Encan.

A des conditions faciles et favorables.

Succession de Mme Julia (ou Julie) Levy, Veuve de Jacques Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78 023—En vertu d'un ordre de vente pour effectuer un partage entre les héritiers et des parties intéressées et d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, le 11me jour d'août 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, et ainsi avec consentement de toutes les parties intéressées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rue Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 6 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 632 rue St Pierre

dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Chartres, mesurant vingt quatre et demi pieds de face à la rue St Pierre par soixante pieds de profondeur

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

2° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, portant le

No municipal 627 rue St-Pierre,

dans le même District, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre et Royale Passage de la Bourse et Passage d'Orléans mesurant dix-huit pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue St Pierre par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

3° Un certain lot de terre d'une forme irrégulière avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent et portant le

No municipal 633 rue St Pierre

dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, mesurant dix huit pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue St Pierre, par de certaines profondeurs irrégulières.

Le tout comme il est plus complètement démontré sur le plan devant être exposé à la Bourse d'Encan.

Termes et conditions

Un tiers (1/3) en plus comptant le partage de crédit, et il y en a, devant être payable en un, deux et trois ans, en paiements partiels égaux représentés par des billets portant intérêt au taux de sept (7) pour cent par an à partir de la date du passage de l'acte de vente, ledits billets devant être garantis par privilège de vendeur, lien et hypothèque, et toutes les sûretés usuelles de sécurité hypothécaire, en plus du prix de l'adjudication, devant assumer les taxes pour l'année 1906, et devant payer pour les actes de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant Scott E. Beer, notaire.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécutrice testamentaire dative.

19 août—19 26—sept 2 3 4 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Premier District,

Occupée comme une "Ecurie.

Sur la rue Race, entre les rues St. Thomas et Religieuse

(Ci-devant rue étant Orange.)

Abraham Katz vs Thomas J. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80 021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 20 septembre 1906 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot 6 de l'Ilet 20, lequel est borné par les rues Race, St Thomas, Orange et Religieuse, d'après le plan original du faubourg Lacourse déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot mesurant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue Race sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Zachary Adler avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 2204 rue Foucher entre les rues Sud Liberté et Sud Franklin.

Mutual Building and Homestead Association vs Emile Duverney

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80 025—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 20 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet No 551, borné par les rues Amélia, Sud Liberté (autrefois St André), Sud Franklin (autrefois St David) et Foucher, lequel dit lot de terre est désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Simeon, notaire, le 24 juin 1889, d'après ledit plan ledit lot mesurant trente (30) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Foucher, trente (30) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Amélia par une profondeur de cent vingt deux (122) pieds et trois (3) lignes, ledit lot courant au travers des rues Foucher à Amélia, comme le même paraîtra plus complètement en se référant à un acte de vente et hypothèque passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire, daté le 10 avril 1902.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

J. Zach. Spearing, avocat pour la demanderesse.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 80,066.—G. A. Peters vs ses créanciers—Ordre.—Qu'une réunion des créanciers du demandeur soit tenue pardevant John J. Reilly, notaire, commençant le 14me jour de septembre 1906 à 11 heures a. m. et que F. F. Tessier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du demandeur et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne et la propriété du demandeur soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 août 1906.

Signé JOHN ST PAUL, Juge.

Pour copie conforme.

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Joseph A. Casey, avocat.

12 août—12 5—sept 10

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION QUOTIDIENNE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.